

# **Soutien total aux militant-e-s BDS poursuivi-e-s par le gouvernement allemand !**

La Campagne BDS France exprime sa solidarité sans réserve avec les 3 militant-e-s BDS, Stavit Sinai, Ronnie Barkan et Majed Abusalama, poursuivi-e-s par le gouvernement allemand. Stavit Sinai et Ronnie Barkan sont israélien-ne d'origine juive et Majed Abusalama est palestinien.

Ils comparaîtront devant un tribunal à Berlin le 3 août prochain.

Leur prétendu délit ? Avoir interrompu le discours anti-BDS qu'était venue asséner à l'université Humbolt de Berlin une représentante du gouvernement israélien.

Est-il encore besoin de démontrer la nécessité du BDS face à l'impunité de l'Etat d'Israël, qui impose depuis 72 ans au peuple autochtone palestinien une politique qui se caractérise par le vol continu de ses terres et ses ressources, des lois et des pratiques d'apartheid, l'interdiction stricte du retour des réfugié-e-s, des assassinats et des massacres tels qu'à Gaza, la répression sans merci des résistant-e-s, un chantage permanent à l'antisémitisme ...

Certains courants d'opinion estiment que l'Histoire de l'Allemagne étant marquée par le génocide nazi, il est compréhensible que cet Etat cherche à se prémunir contre toute accusation de faiblesse face à l'antisémitisme. Mais en réalité le gouvernement allemand est inexcusable : ménager un Etat qui développe au nom des Juifs du monde entier une politique raciste et cherche à rayer un peuple de la carte pour coloniser son pays, ne peut que favoriser l'antisémitisme.

Les 3 militant-e-s BDS ont eu raison d'interrompre la prestation honteuse de la représentante du gouvernement israélien. Ils l'ont fait pacifiquement, ainsi que le prouve une vidéo de l'évènement.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un tel évènement se produit. Souvenons-nous de la conférence que l'ambassadrice d'Israël en France avait voulu donner le 30 mars 2017 aux étudiant-e-s de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes : face aux protestations de militant-e-s anticolonialistes la majorité des étudiant-e-s avaient quitté la salle !

Récemment, le 11 juin 2020 la Cour Européenne des Droits de l'Homme a clairement déclaré dans un jugement se rapportant à la condamnation de militants BDS en France que le BDS relève de la liberté d'expression.

Alors, répétons-le avec de nombreux-ses militant-e-s attaché-e-s au droit international et aux droits humains universels :

**Stavit Sinai, Ronnie Barkan et Majed Abusalama doivent être relaxé-e-s !**

Le 20 juillet 2020,  
La Campagne BDS France